



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3201

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc - Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdèreff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3201**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Rénovation thermique de l'immeuble situé 22 avenue Général Leclerc - Avenant n° 1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec Dynacité**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 22 avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape sur une parcelle cadastrée AO 471. Cet immeuble abrite les services de la Maison de la Métropole (MDM) principale de Rillieux la Pape. Ce bâtiment est enchâssé entre les allées n° 20 et 24 de l'avenue Général Leclerc, propriétés de l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité.

Dynacité a lancé un programme de travaux important comprenant l'isolation complète du bâti, y compris la toiture, la réalisation d'une nouvelle sous-station, la réalisation de départ de chauffage différencié entre les différents bâtiments situés sur la parcelle cadastrée AO 470, attenante à la parcelle propriété de la Métropole.

La Métropole souhaitant rénover son bâtiment suivant le même programme de travaux, et afin d'obtenir un ensemble harmonieux entre les différents bâtiments d'un même ensemble constructif, la Métropole, par délibération du Conseil n° 2017-2087 du 18 septembre 2017, a approuvé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique en vertu de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, modifiée. Ainsi, pendant la durée de l'opération, la maîtrise d'ouvrage unique est assurée par Dynacité, permettant la réhabilitation thermique de la MDM principale de Rillieux la Pape et la mise en place d'un départ spécifique pour permettre un meilleur équilibrage de la production de chaleur.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle provisoire globale s'élevait à 303 433 €HT, soit 364 119,48 €TTC (option 1 "brise-soleil orientables manuels à l'arrière du bâtiment en lieu et place des volets roulants" et option 2 "rideau métallique à l'entrée du bâtiment" comprises).

Conformément à l'article 4.4.3 "Modification de l'enveloppe prévisionnelle définitive", suite aux résultats des consultations des entreprises de travaux et aux avenants conclus avec les prestataires intellectuels ainsi qu'au regard des travaux optionnels retenus par la Métropole (option 1 "brise-soleil orientables manuels à l'arrière du bâtiment en lieu et place des volets roulants" et option 3 "installation d'un ouvrant supplémentaire suite à la création d'un local à usage de bureau sur la partie de la MDM", cette option n'étant initialement pas prévue au programme des travaux), il convient de conclure un avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et l'OPH de l'Ain Dynacité. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle définitive est arrêté à la somme de 301 490,21 €HT, soit 360 882,73 €TTC, soit - 1 942,79 €HT (- 0,64 %) par rapport au montant provisoire global selon le détail suivant :

- travaux de base + optionnels actés par la Métropole : 266 033,21 €HT,
- honoraires (dont conduite d'opération) : 26 919 €HT (dont 8 339 €HT),
- révision de prix : 8 538 €HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Métropole et l'OPH de l'Ain Dynacité relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'immeuble de la MDM situé au 22 avenue Général Leclerc à Rillieux la Pape sur la parcelle cadastrée AO 471.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée le 30 janvier 2017 pour un montant de 1 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 360 882,73 € TTC en 2019 sur l'opération n° OP28O5195A.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 23, pour un montant de 360 882,73 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.